

L'Assemblée Générale du DISTRICT MOSELLAN de FOOTBALL se tiendra le 24 octobre 2026 à ACHEN (Montagne <Nord)

L'article 12.4 des Statuts du District Mosellan de Football prévoit que c'est l'Assemblée Générale qui adopte et modifie les différents règlements du DMF. Il est donc important que les clubs, associations affiliées, fassent parvenir leurs vœux au DMF.

Les propositions de règlements ou de modifications aux règlements émanant des clubs peuvent parvenir au DMF par courrier électronique avec accusé de réception envoyé depuis l'adresse électronique officielle du club à « communication@moselle.fff.fr »

Date limite de l'envoi : **7 septembre 2026.**

Henri VIGNERON, secrétaire général